

## DELIBERATION N° 89/04-14 - MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Municipal peut former des Commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Le Maire en est le Président de droit.

Les Commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles ne font que préparer le travail et émettent un avis qui est soumis à l'examen du Conseil Municipal pour délibération, décision et vote. Elles sont convoquées par le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement par l'Adjoint ou le Conseiller Municipal délégué, Vice-Président de la Commission.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner les responsables des Commissions municipales ainsi constituées :

. Urbanisme :	M. REINSTADLER, Adjoint
. Loisirs-Culture :	M. SURGET, Adjoint
. Promotion - Travaux - Sécurité	M. KIELISZEK, Adjoint
. Action sociale	Mme BERTRAND, Adjoint
. Information - Services Administratifs	M. REMY, Adjoint
. Finances	M. BRUNGARD, Adjoint
. Sports	M. LACHAISE, Adjoint
. Actions scolaires	M. SQUILLACE, C.M. délégué

- de désigner à l'intérieur de chaque Commission les membres du Conseil Municipal suivants, conformément à l'article 21 du règlement intérieur approuvé le 17 Avril 1989 :

1/ Urbanisme : Mme GRAILLOT - MM. BORACE - SIMON - PREVOT - MEJEAN

2/ Loisirs-Culture : MMmes RAVON - GRAILLOT - POULAILLON - MM. ORIOL - MAUSS

3/ Promotion - Travaux - Sécurité : MM. PAGOT - CLAUDOTTE - DEFFOUN - KIEFFER - GAUZELIN

4/ Action Sociale : Mme ROLLIN - MM. CLAUDOTTE - KIEFFER - ROUSSELOT - GAUZELIN

5/ Information - Administration : MM. ORIOL - PREVOT - MMme ROLLIN - POULAILLON - LALLEMENT

6/ Finances : Mme RAVON - MM. PAGOT - BORACE - BEISBARDT - MAUSS

7/ Sports : MM. BURTEZ - DEFFOUN - SIMON - BEISBARDT - Mme LALLEMENT

8/ Action Scolaire : Mme GRAILLOT - MM. BURTEZ - ROUSSELOT - PREVOT - MEJEAN.

- d'ouvrir ces commissions aux membres extra-municipaux à concurrence de quatre commissaires par commission, par annonce diffusée dans le numéro d'Avril de LUDRES-INFORMATION.